

**Greffé du tribunal de première instance
de Saint-Pierre-et-Miquelon**



Date : Jugement en date du 5 février 2020 constatant la cessation des paiements et prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité et en la forme simplifiée à l'égard de :

Dénomination

sociale: Société d'Investissement de la Filière
Pêche de l'Archipel

Forme

juridique : Société anonyme d'économie mixte
locale

Siège social : 2 place Monseigneur-Maurer à Saint-
Pierre - B.P. 4208
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

N° Siren : 519 251 243.

Date de

cessation des
paiements : 27 février 2019.

Liquidateur

judiciaire : SCP BTSG
Maître Thierry CLEMENT
22 quai Gambetta
71100 CHALON SUR SAONE

Les créances doivent être déclarées entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement au BODACC.

Pour extrait certifié conforme,
le 7 février 2020,
Le greffier

